

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU  
26 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du dix-huit novembre deux mille vingt-quatre qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur Xavier ELBAZ – Président du Centre de Gestion
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Chatillon-sur-Indre
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Madame Christine COUTY – Adjointe au Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Anne-Laure BODIN – Adjointe au Maire de Ceaulmont
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
- Madame Catherine RUET - Conseillère Communautaire de Châteauroux Métropole

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
  - Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
  - Monsieur Patrick LAMBILLIOTTE – Conseiller Municipal de Saint-Août
  - Madame Michèle PRÉVOST – Adjointe au Maire de Levroux (pouvoir consenti à Monsieur Hugues FOUCAULT)
  - Monsieur Dominique HERVO – Maire de Tournon-Saint-Martin
  - Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
  - Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan (pouvoir consenti à Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT)
  - Monsieur Mathieu MOREAUX – Conseiller Municipal de Chaillac
  - Monsieur Pascal COURTAUD – Président de la communauté de Communes La Marche Berrichonne
  - Monsieur Gil AVÉROUS – Président du Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Monsieur Xavier ELBAZ)
- **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT

Délibération CA-2024-31

Séance du 26 novembre 2024

**OBJET : TARIF DE LA PRESTATION DE SECRÉTARIAT ITINÉRANT**

---

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L452-40,

Considérant que le coût de revient horaire moyen de la prestation de secrétariat itinérant s'établit entre 230 et 260€, suivant le traitement de l'agent concerné, pour 7h de travail effectif sur site, trajet compris,

Que la mutualisation des dépenses de déplacement relève de la solidarité entre affiliés,

Vu le tarif en vigueur de 230€ par jour,

Vu le budget du Centre de Gestion,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité,**

**ARTICLE 1** – FIXE le prix de journée du service de renfort et de remplacement pour les interventions départementales à 240€/ jour et à 180€ pour les interventions de demi-journées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**ARTICLE 2** – DIT que le tarif à la demi-journée entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2024 et que le tarif à la journée entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Président,



Xavier ELBAZ